

Dérivation Garrison

Après avoir visité les chantiers et s'être entretenus avec des responsables américains, les députés conservateurs du Manitoba ont conclu que les principales données concernant le Manitoba étaient absentes des études américaines et que pourtant la province semblait s'en remettre exclusivement à ces études. Par la suite, les conservateurs ont demandé au gouvernement provincial néo-démocrate d'entreprendre lui-même une étude écologique. Le gouvernement a répondu qu'une telle étude ne s'imposait pas puisque les deux pays collaboraient étroitement en matière d'évaluations environnementales. En outre, le département d'État des États-Unis a promis au Manitoba que les Américains respecteraient les clauses du traité en évitant de polluer les eaux canadiennes.

Je vous ai rappelé que le procureur général du Dakota du Nord ainsi que le sénateur Mark Andrews avaient dit que le projet serait mené à bonne fin.

Le chef du parti conservateur du Manitoba a affirmé que le gouvernement a gravement manqué à ses devoirs en se fiant à un autre gouvernement pour défendre les intérêts du Manitoba. Il voulait parler du gouvernement néo-démocrate en place. Ce dernier n'a rien fait pendant que le Dakota du Nord accélérât les travaux.

Le Sénat du Dakota du Nord a félicité un ancien premier ministre néo-démocrate du Manitoba de n'avoir pas tenté de faire cesser les travaux relatifs au projet Garrison. Quelle naïveté de notre part, monsieur le Président!

Un membre de la Société nationale Audubon des États-Unis, M. Richard Madson, a dit que le Sénat des États-Unis et la législature du Dakota du Nord avaient envoyé une lettre à l'ancien premier ministre néo-démocrate du Manitoba pour le remercier de ne pas avoir accepté, comme il avait été proposé, de financer les poursuites intentées contre les auteurs du projet. Et ceci en dépit du fait que l'État du Minnesota avait conclu que c'était la seule façon d'enrayer le projet. Cet ancien premier ministre habite aujourd'hui en face de la résidence du premier ministre, monsieur le Président.

Le *Free Press* de Winnipeg a déjà rapporté qu'au moment où le Minnesota avait décidé de soutenir devant les tribunaux que ses citoyens avaient le droit de jouir d'un environnement sain, l'ancien premier ministre avait non seulement fait obstacle à une telle démarche, mais il avait reçu des félicitations de la part des promoteurs mêmes du projet, un projet qui menace la qualité de vie des Manitobains. Le message de félicitations adressé par les promoteurs du projet Garrison indique fort bien comment l'ancien premier ministre et ses députés avaient failli à leurs tâches de représentants élus en ne défendant pas les intérêts des Manitobains.

• (1550)

En octobre 1982, le *Free Press* a signalé que le gouvernement néo-démocrate avait dépensé plus de \$86,000 cette année-là pour s'opposer au projet Garrison sans obtenir le moindre résultat tangible. Cette somme incluait plus de \$20,000 d'honoraires versées à une firme d'avocats de Washington ainsi que la rétribution d'un démarcheur engagé pour influencer les membres du Congrès. Le gouvernement néo-démocrate a engagé d'autres personnes, dépensé plus d'argent et publié toutes sortes de documents et pourtant, il n'a pas réussi à bloquer le projet: et au moment où la Cour mondiale en sera saisie, les travaux seront terminés.

Et dès cet instant, parce que l'on aura modifié la direction des eaux, une industrie canadienne représentant des millions de dollars aura été anéantie. Deux grands bassins hydrographiques se partagent le territoire du Dakota du Nord. Dans la partie nord de l'État, les eaux s'écoulent par le bassin hydrographique de la Baie d'Hudson. Dans le sud, les eaux se déversent dans le bassin du Missouri. Ces deux bassins hydrographiques existent depuis la dernière glaciation. Chacun a des espèces de poissons qui lui sont propres. Et pour la première fois, quand le projet Garrison sera terminé, les eaux du Missouri traverseront la ligne de partage des eaux pour s'écouler vers le nord. L'eau véhiculerait les poissons et leurs œufs, de même que des parasites et des maladies qui n'existent pas actuellement dans le bassin hydrographique de la Baie d'Hudson.

L'irrigation des terres grâce à cette eau permettrait aux poissons du Missouri de migrer vers le Nord, au Canada. La Commission mixte internationale a étudié le projet de dérivation Garrison. Elle nous a prévenus que l'arrivée d'espèces étrangères de poisson dans le lac Winnipeg provoquerait d'importantes réductions chez des espèces de plus grande valeur. Les populations de corégone, de doré et de doré noir pourraient diminuer de 50 à 75 p. 100, ce qui aurait pour effet de faire disparaître la pêche commerciale. La CMI a en outre conclu que bien que l'on puisse atténuer la plupart des répercussions, celles qui résultent de transferts éventuels d'organismes biotiques sont tellement menaçantes que la seule chose à faire actuellement, c'est de suspendre la réalisation des éléments du projet qui pourraient donner lieu à de tels transferts. En outre, si l'on réalise ce projet, on violera le traité de 1909 sur les eaux limitrophes qui stipule ceci:

... les eaux ici définies comme eaux limitrophes et les eaux qui coupent la frontière ne seront d'aucun côté contaminées au préjudice des biens ou de la santé de l'autre côté.

Je le répète, monsieur le Président, le premier ministre du Canada doit protester officiellement auprès du président des États-Unis. Je crois comprendre d'après une nouvelle émanant la semaine dernière de Minneapolis qu'on a adressé récemment une note à M. Schultz. Nous envoyons des notes, tenons des petites réunions et écrivons des lettres depuis sept ou huit ans, mais le projet est toujours en voie de réalisation. Comme je l'ai déjà fait remarquer, le sénateur Andrews et le procureur général ont clairement fait connaître leur position. Ils sont décidés à réaliser le projet de dérivation de la Garrison quelles qu'en soient les conséquences pour les eaux canadiennes.

Je le répète, monsieur le Président, le temps est passé de financer des petits groupes pour étudier la question, et de recourir au Tribunal mondial. Le premier ministre doit prendre position immédiatement à ce sujet et demander au président de voir s'il lui est possible d'arrêter ce projet afin de protéger les eaux canadiennes.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat d'aujourd'hui sur la motion n° 28, qui a été proposée par mon collègue le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant) et appuyée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). On sait que cette motion traite des responsabilités du gouvernement quant à l'intervention du Canada dans le projet de dérivation Garrison au Dakota du Nord.